

# LE RÉSEAU COHABILIS

## 1<sup>er</sup> réseau national de cohabitation intergénérationnelle

Cohabilis est le 1<sup>er</sup> réseau national de cohabitation intergénérationnelle solidaire en France.

Son action repose sur l'engagement de centaines de collaborateurs répartis dans plus de 40 structures, qui partagent les valeurs de l'Économie sociale et solidaire et œuvrent, chaque jour, sur tout le territoire, pour l'habitat partagé intergénérationnel.

2004

création de la  
cohabitation  
intergénérationnelle  
solidaire

20 ans

d'existence

35 000

binômes  
accompagnés  
depuis la  
création

18 000

communes  
couvertes

# SOUTENEZ LA COHABITATION ENTRE GÉNÉRATIONS !

## Une solution qui présente beaucoup d'avantages

- Fuir la solitude et partager des moments de convivialité
- Aider un jeune à étudier ou travailler dans de bonnes conditions
- Bénéficier d'une présence régulière pour vieillir chez soi et s'y sentir en sécurité
- Partager les dépenses d'eau et d'électricité, réduire l'impact carbone
- Avoir un complément de revenus non imposable (sous conditions)

## CONTACTEZ-NOUS

Association Toit et Moi en Beauce

- ☎ 07.52.06.42.52
- @ toitetmoi28@gmail.com
- www.toitetmoi28.fr
- Toit et moi en Beauce
- Toitetmoi28

POUR NOUS SOUTENIR SCANNEZ-NOUS



JEUNES ET SÉNIORS,  
DEVENEZ COLOCATAIRES EN  
EURE ET LOIR !



# LE POUVOIR DU VIVRE ENSEMBLE !

## Un logement partagé

La cohabitation intergénérationnelle, c'est l'hébergement d'un jeune de moins de 30 ans chez une personne de plus de 60 ans en contrepartie d'une présence rassurante et d'une contribution financière modeste.

## Une présence au quotidien

Une démarche solidaire qui permet à des jeunes professionnels ou étudiants de trouver une chambre meublée à un tarif très abordable, à des personnes de plus de 60 ans de bénéficier d'une présence rassurante, et à tous, de partager des moments de convivialité.

## Un complément de revenus

Les personnes qui proposent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale, peuvent être exonérées de l'impôt sur le revenu. Faites le point avec votre interlocuteur du CCAS.

## Le saviez-vous ?

- 82 % des jeunes en cohabitation sont étudiants, apprentis ou alternants, 20 % sont des jeunes actifs
- 89 % des seniors en cohabitation vivaient seuls avant leur entrée dans le dispositif dont 62 % en situation de veuvage

# UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

## 01.

### RENCONTRES

Parce que chaque personne est différente, les professionnels se déplacent chez l'hébergeur potentiel pour comprendre son besoin et ses attentes et vérifier les conditions d'accueil. Ils reçoivent également les jeunes en recherche de logement, font connaissance avec eux et identifient celui ou celle qui pourrait former un binôme avec l'hébergeur.

## 02.

### MISE EN RELATION

Une rencontre est organisée au domicile de l'hébergeur. Elle permet de confirmer ou non, le désir de vivre ensemble pour une période définie d'un commun accord et d'établir les règles de vie au quotidien.

## 03.

### EMMÉNAGEMENT

Si la rencontre est positive, la cohabitation peut débuter. Chacun signe le contrat de cohabitation et s'engage à respecter une charte de vivre ensemble. Un état des lieux est effectué le jour de l'entrée dans le logement.

### ET APRÈS...

L'association accompagne le binôme dans la durée et peut intervenir en cas de difficulté

# CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

Nous vous accompagnons et vous conseillons pour choisir la formule qui vous convient le mieux

### Formule conviviale

Une chambre meublée en échange d'une contribution financière modeste

### Formule solidaire

Une chambre meublée en échange d'une présence rassurante le soir et la nuit

Les frais d'accompagnement sont calculés en fonction de la formule choisie. Ils s'estiment entre 200 à 300 euros/an. L'adhésion et frais de dossier sont en sus et peuvent s'ajouter des frais de déplacement en fonction de votre lieu d'habitation